



Le port de chevaliere est il interdit au travail

Par **Benjamin**, le **12/12/2009** à **17:20**

Bonjour, je suis électricien en bâtiment et je ne travaille pas sur tension et mon chef d'équipe me demande de retirer ma chevalière au doigt. (1) je veux savoir si le code du travail interdit le port de bijoux (2) Si je n'enlève pas, peut-il prendre des sanctions pour cela. Merci de me répondre, cordialement.

Par **jeetendra**, le **12/12/2009** à **19:47**

Bonsoir, à travers le règlement intérieur de l'entreprise un employeur peut pour des raisons de sécurité, d'hygiène, de santé, etc. Interdire le port de bijoux, piercings, etc. Cordialement.